

Le Gouvernement doit renforcer les mesures dites sociales et les diriger à l'intention populations

Le 31 mars dernier, le Premier Ministre, Amadou GON Coulibaly a fait une Déclaration afin de présenter les principaux axes du Plan de Soutien Économique, Social et Humanitaire adopté par le Gouvernement dans le cadre de la lutte contre le COVID-19. Ce plan, qui s'inscrit dans la continuité des mesures annoncées par le Chef de l'Etat à l'issue du Conseil national de sécurité, est évalué à 1700 milliards. Il s'articulerait essentiellement autour des mesures de soutien aux entreprises, des mesures d'appui à l'économie et des mesures sociales en faveur des populations.

Ce plan propose, entre autres, un ensemble de mesures visant à minimiser l'impact de la crise sanitaire liée au Covid-19 sur la vie quotidienne des populations ivoiriennes notamment l'instauration d'un fonds de solidarité pour un montant de 170 milliards de FCFA. Ce montant viserait à appuyer les populations les plus vulnérables dans le cadre du soutien humanitaire d'urgence, à travers notamment l'élargissement du champ des filets sociaux. Au regard de ces mesures, l'OIHD voudrait féliciter le Gouvernement pour ce plan de riposte fort ambitieux.

Toutefois, pour l'OIHD, le Gouvernement devrait impérativement renforcer davantage ces mesures dites sociales pour soulager des populations affectées à bien des égards par la crise du Covid -19. Le discours du Chef du Gouvernement laisse transparaître plusieurs zones d'ombre et des questionnements qui méritent clarifications. En effet, l'OIHD s'interroge sur la disponibilité de ces fonds nécessaires à l'exécution de ce plan de riposte. Ces craintes sont justifiées d'autant plus que le Premier Ministre a soutenu que : « ***Le Gouvernement s'attèle à la mise en œuvre rapide de ce plan pour lequel il a été mis en place sur nos ressources propres, un fonds de 25 milliards de FCFA. Les discussions sont en cours avec les partenaires techniques et financiers pour mobiliser des ressources complémentaires.*** ». Pour l'OIHD, cette assertion donne le sentiment que les fonds annoncés pour soutenir ce plan de riposte restent encore indisponibles et doivent surtout être mobilisés auprès des partenaires privés et des bailleurs de fonds déjà éprouvés par un contexte économique fragilisé par la crise sanitaire actuelle.

Au sujet des mesures sociales, le Premier Ministre a annoncé que le Gouvernement entend : « ***décaler, pour l'ensemble des abonnés, les dates limites de paiement des factures d'électricité et d'eau, d'avril à juillet 2020, et de mai à août 2020. A cet effet, des facilités de paiement seront proposées pour soulager les populations*** ». Pour l'OIHD, cette mesure diffère le paiement des factures d'électricité et d'eau mais elle ne soulage aucunement les populations qui sont appelées, implicitement, à honorer ces charges aux nouvelles échéances indiquées, après probablement plusieurs semaines de confinement. Cette mesure pourrait donc accentuer la paupérisation des populations vulnérables qui vivent, pour l'essentiel, d'activités informelles ; lesquelles activités sont pour la plupart suspendues, en raison des mesures sanitaires et sécuritaires imposées pour freiner l'expansion du Covid-19. Par conséquent, l'OIHD exhorte le Gouvernement à prendre en charge totalement ces factures plutôt de le faire pour un million d'abonnés, et ce d'autant que l'arrêt des activités impacte la vie de la grande majorité de la population.

Par ailleurs, le Gouvernement envisage d'« **inciter les propriétaires à faire preuve de souplesse** » et les invite « **à discuter avec leurs locataires** ». Pour l'OIHD, cette mesure reste

encore ambiguë. Elle ne crée aucune obligation à la charge des bailleurs. Pourtant, les loyers échus constituent l'essentiel des dépenses des ménages. Les reporter ou les différer éventuellement n'arrêtera pas de les rendre exigibles.

Au demeurant, l'OïdH encourage le Gouvernement ivoirien à :

- Prendre des mesures plus courageuses qui permettront véritablement de réduire les inégalités sociales et minimiser les risques d'une paupérisation croissante de la population ivoirienne dans ce contexte de crise sanitaire ;
- Prendre toutes les dispositions nécessaires pour prévenir la flambée des coûts des produits de première nécessité et soutenir autant que possible les familles vulnérables ;
- Renforcer les capacités opérationnelles des personnels soignants en les équipant du matériel nécessaire pour leur propre protection et pour une meilleure prise en charge des malades du Covid-19 ;
- Prendre des mesures visant à désengorger les établissements pénitentiaires notamment par la libération des détenus souffrant de pathologies graves, des détenus et condamnés pour les délits mineurs conformément aux recommandations des Nations Unies en vue d'éviter la propagation du Covid 19 du fait de la promiscuité des détenus ;
- Procéder au dépistage des populations pour anticiper les risques de contamination incontrôlée ;
- Renforcer les initiatives de sensibilisation des populations en mettant à contribution les élus locaux et les organisations de la société civile.

Fait à Abidjan, le 03 avril 2020.

Observatoire ivoirien des droits de l'homme